

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 22 JANVIER 2026
N° 01-2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux janvier à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Présents :

11

ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas - ROCHARD Sophie

Représentés :

3

RETORNAZ Dominique (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine)

Absent :

1

CLAPPIER Pascal

Secrétaire de séance :

GRANGE Michel

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.





VALLOIRE

GALIBIER

MAIRIE

1. Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

➤ Décision n° 2025/025 : Déclarations d'intention d'aliéner

<u>Sections</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance du bien vendu</u>	<u>Situation, lieu-dit</u>
J	1794 (ex 887)	Terrain	Les Choseaux

➤ Décision n° 2025/026 : Déclarations d'intention d'aliéner

<u>Sections</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance du bien vendu</u>	<u>Situation, lieu-dit</u>
J	1040	1 appartement	Les Verneys

➤ Décision n° 2025/027 : Budget principal M57 – Fongibilité des crédits – Décision modificative n° 6 portant versement de crédit de chapitre à chapitre

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Fournitures non stockables - Energie - Electricité	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62268 : Autres honoraires, conseils..	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262 : Frais de télécommunications	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65736221 : Subv. fonct. aux BA/régies indus. comm. non dotés perso. morale	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	90 000,00 €	90 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-1313 : Subv. transf. Départements	0,00 €	6 528,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	6 528,00 €	0,00 €	0,00 €
D-27638 : Créances sur autres établissements publics	6 528,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	6 528,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	6 528,00 €	6 528,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €



- Décision n° 2026/001 : Déclarations d'intention d'aliéner

<u>Sections</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance du bien vendu</u>	<u>Situation, lieu-dit</u>
C	3998	Terrain non bâti	La Terrasse

2. Autorisation donnée au Maire pour engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote de budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite des montants prévus dans le tableau ci-dessous.

Chapitres budgétaires	Montant des crédits ouverts avant le vote du BP 2026
20	240 000.00 €
204	29 000.00 €
21	1 080 809.00 €
27	250 000.00 €
TOTAL	1 599 809.00 €

3. Rapport d'orientations budgétaires 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 de la Commune de Valloire.

4. Autorisation de remboursement de frais à Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser à faire procéder au remboursement de frais réglés personnellement par le Maire pour le compte de la Commune pour la somme de 156 €.

5. Immeuble « Maison Grange » - Acquisition auprès de la société Cosy Alp d'un local sans aménagement - Réitération de la promesse de vente et autorisation de signer l'acte d'acquisition



MAIRIE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition du bien immobilier dans les conditions précisées ci-avant,
- de désigner Maître LATHUILE, notaire à Saint Jean de Maurienne, représentera la commune à l'acte de vente,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous l'acte de vente et plus généralement tous les actes se rapportant à la présente décision.

6. Réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) – Engagement de la démarche – Demande de subvention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Lénaïck RETORNAZ et Michel GRANGE, et 4 voix contre : Dominique RETORNAZ, Marie-Pierre RAMBAUD, Marie POIROT et Nicolas GIRAUD), décide :

- d'engager la démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) pour la Commune de Valloire,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus importantes possibles auprès de tous organismes pertinents, notamment l'Office Français de la Biodiversité
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'exécution de la présente décision.

7. Rythmes scolaires – Renouvellement de l'organisation scolaire à 4 jours pour la rentrée 2026-2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver pour la rentrée 2026-2027 une organisation scolaire sur 4 jours, comme suit :

- ✓ Lundi 8h30-11h30 et 13h30-16h30
- ✓ Mardi 8h30-11h30 et 13h30-16h30
- ✓ Jeudi 8h30-11h30 et 13h30-16h30
- ✓ Vendredi 8h30-11h30 et 13h30-16h30



8. Acquisition foncière auprès de Monsieur Jean-Michel Ollier

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition par la commune des parcelles désignées ci-dessous et appartenant à Monsieur Jean-Michel OLLIER pour la somme totale de 14 990 € TTC :

Code Section	Numéro	Situation	Contenance cadastrale (m ²)
0G	65	LES GIRARDS	2 180
0G	98	LES GIRARDS DESSUS	97
0G	167	BIAUVIE	995
0G	175	BIAUVIE	3 520
0G	211	SUR LE FOUR	680
0G	247	LES MAIRIES	450
0G	258	LES MAIRIES	500
0G	275	FENESTRELLE DEVANT	3 000
0J	15	VERS ROCHER BERNARD	550
0J	16	VERS ROCHER BERNARD	281
0J	19	VERS ROCHER BERNARD	2 075
0J	20	VERS ROCHER BERNARD	227
0J	30	VERS ROCHER BERNARD	755
0J	31	VERS ROCHER BERNARD	680
0J	37	VERS ROCHER BERNARD	690
0J	1099	VERS ROCHER BERNARD	72
0J	1101	VERS ROCHER BERNARD	74

- de procéder l'acquisition de ces parcelles par un acte établi en la forme administrative, les frais de publicité et d'acte étant à la charge de la Commune,
- d'autoriser Monsieur Dominique RETORNAZ, 1^{er} Adjoint au Maire, à représenter la Commune lors de la signature des actes à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.





VALLOIRE

GALIBIER

MAIRIE

9. Régularisation de voirie impasse Petite Combe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les acquisitions et échanges avec les consorts GRANGE tels que définit en termes de surface et de parcelles dans le tableau ci-après :

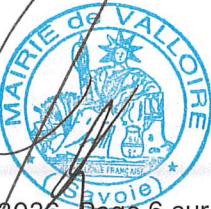
Etat initial		Division/cession au profit de la commune		Division/cession au profit des consorts GRANGE	
Propriétaire	Parcelle	Parcelle	Surface	Parcelle	Surface
Consorts GRANGE	B 1012	B 1012B	20 m ²	B 1012A	62 m ²
	B 1013	B 1013B	63 m ²	B 1013A	181 m ²
	B 1016	B 1016B	408 m ²	B 1016A	147 m ²
Commune de Valloire	B 2176			B 2176	28 m ²
TOTAL SURFACES			491 m ²		418 m ²

- de préciser que le classement dans le domaine public de la voirie communale envisagé des parcelles B 993A, B 1012B, B 1013B et B 1016B ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation,
- d'approuver l'intégration des parcelles visées ci-dessus dans le domaine public routier de la commune,
- de préciser que l'échange se fait à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- de dire que les frais liés à ces échanges et acquisitions sont à la charge exclusive de la commune,
- de désigner Maître SEMIN, notaire à Valloire, pour rédiger les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 22 janvier 2026 à 20h50.

Le secrétaire de séance,
Michel GRANGE.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAX.



Procès-verbal n°01-2026- Page 6 sur 6

